



International Health Expo

Salon Professionnel de la Santé en Tunisie

Parc des Expositions du Kram

4 au 7 mars 2010

Opération soutenue par le Ministère délégué au Commerce Extérieur



Pavillon France

DOSSIER TECHNIQUE EXPOSANT



**MARSEILLE
PROVENCE**
CHAMBRE
COMMERCE et INDUSTRIE



**Chambre Tuniso-Française
de Commerce et d'Industrie**

LE CONTEXTE

Le secteur Santé occupe une place privilégiée dans la politique économique et sociale en Tunisie. Des moyens financiers importants lui sont alloués soit près de 8 % du budget global et 2 % du PIB.

L'Etat a prévu durant la période du XIème plan de développement 2006-2011, des investissements de l'ordre de 549 millions de dinars tunisiens (289 000 000€) dans la prévention, les infrastructures et les équipements dans l'objectif de doter les infrastructures hospitalières publiques de matériels performants.

Les secteurs cibles du Salon :

- Pharmacie et industrie pharmaceutique
- Equipement médical
- Thalassothérapie et thermalisme
- Bien être
- Espace informatique médicale
- Hygiène hospitalière et gestion des déchets de soins
- informations et prévention sanitaire
- Services de santé

Le Pavillon France est co-organisé avec la :

Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie.

39 avenue du Japon – BP 25

1073 TUNIS

Tel 00 216 71 844 310

Fax : 00 216 71 845 962

Email : appui.ent@ctfci.org

VOS INTERLOCUTEURS POUR LA FRANCE

<u>Responsable salons à l'étranger</u>	<u>Coordinatrice salons</u>
Paule Tourniaire Tel : 00 33 4 91 39 34 85 Fax : 00 33 4 91 39 34 53 Email : paule.tourniaire@ccimp.com	Marie-Hélène Rech Tel: 00 33 4 91 39 34 33 Fax: 00 33 4 91 39 34 53 EMail : marie-helene.rech@ccimp.com

TRANSPORTEURS

Nous vous proposons de vous rapprocher directement des Compagnies desservant la Tunisie (pour de plus amples informations, nous consulter).

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Nous restons à votre disposition pour vous indiquer les transporteurs qui ont l'habitude de travailler sur ce type d'opérations.

RESERVATION D' HEBERGEMENT

Hôtel Barcelo Carthage

Les côtes de Carthage – GAMMARTH

Chambre single avec petit déjeuner 75€
Chambre double avec petit déjeuner 95€



Matériel supplémentaire :

Si vous souhaitez commander du matériel supplémentaire, la CCIMP vous adressera la liste du matériel et les prix du mobilier disponible.

Catalogues de l'exposition :

Merci de nous adresser le formulaire 4

Chaque entreprise bénéficie d'une insertion sur le catalogue du Pavillon France.

Badges exposant et carte d'entrée :

Les badges exposants vous seront fournis la veille de l'ouverture de la manifestation par les organisateurs.

Cartes d'invitation :

La CCIMP vous adressera les cartes d'invitations sous format électronique et/ou support papier

La CCIMP décline toute responsabilité pour la réception des cartes en support papier avant le début de la manifestation.

BUDGET

1/ STAND DE 9 m² : 170 € le m²

**avec 1 table, 2 chaises, 1 meuble bas, moquette, éclairage
enseigne, inscription aux catalogues, badges, nettoyage 1530 €**

Frais inscription et assistance technique 200 €

TOTAL 1730 €

**L'opération est labellisée par Ubifrance, une remise située entre 500 et 1000 €
pour 9 m² sera accordée à chaque entreprise participante**

2/ STAND DE 12 m² : 170 € le m²

**avec 1 table, 2 chaises, 1 meuble bas, moquette, éclairage
enseigne, inscription aux catalogues, badges, nettoyage 2040 €**

Frais d'inscription et assistance technique 200 €

TOTAL 2240 €

**L'opération est labellisée par Ubifrance, une remise située entre 500 et 1000 €
sera accordée à chaque entreprise participante**

FORMULAIRE 1

CONTRAT DE PARTICIPATION

International Health Expo

4 AU 7 MARS 2010

Société :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Site Web :
Me/Mlle/M. :
Fonction :
E-mail :
Activité :
.....

S'engage à participer à l'opération **International Health Expo** et réserve :
UN STAND :

- de 12 m² au prix de 2240 €
- de 9 m² au prix de 1730 €
- de m² au prix de(préciser la surface)
- avec angles : 1 : 150 €/ Ilôt complet (4 angles) 500€

- Souhaite réservation de l'hôtel
- Hôtesse forfait 4 jours sur devis €
- Insertion publicitaire : ½ page intérieure 350 €, 1 page intérieure 700 € (en quadrichromie)
- Joint un chèque d'acompte libellé à l'ordre de la CCIMP de 50% du montant total

A retourner dès que possible à
Paule TOURNIAIRE
Tel : 04 91 39 34 85
mail : paule.tourniaire@ccimp.com
Marie-Hélène RECH
Tel : 04 91 39 34 33
mail : marie-helene.rech@ccimp.com
Graziella FIGARELLA
mail : graziella.figarella@ccimp.com
FAX : 04 91 39 34 53

Date
Signature et cachet
de l'entreprise

La CCIMP et la CTFCI se réservent le droit d'annuler la participation à la manifestation pour toutes raisons légitimes et en cas de force majeure.

- *Si le quota en nombre de participants n'était pas atteint, la CCIMP et la CTFCI se réservent le droit d'annuler le stand collectif et vous restituera alors le montant prévu pour cette prestation en conservant 300 € d'assistance technique.*
- *Pour toute annulation imputable à la société à moins de 30 jours du départ, la CCIMP et la CTFCI se réservent le droit de facturer les sommes déjà engagées pour la réalisation de cette prestation.*
- *Le solde sera à payer 3 semaines avant le début de la manifestation.*

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, d'information, de modification et/ou de suppression des données auprès du Service Soutien aux Opérations de la Direction du Pôle Affaires Internationales au 2 rue Henri Barbusse, 13241 Marseille cedex 01 e-mail: affaires.internationales@ccimp.com.

A l'exception des données à caractère personnel nécessaires à l'organisation et l'exécution légitimes des actions à l'International et notamment, des missions en dehors de l'Union Européenne, la CCIMP s'engage à ne communiquer aucune autre donnée sans votre consentement préalable. Si vous acceptez que d'autres données puissent être transmises et/ou échangées avec des partenaires et sous-traitants de ces actions et missions, nous vous remercions de bien vouloir cocher la case ci –après

FORMULAIRE 2

SIGNALÉTIQUE DE VOTRE STAND DEMANDE DE BADGES

A retourner avant le 6 janvier 2010

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

.....

Fonction :

.....

.....

Agissant pour le compte de l'entreprise :

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

SIGNALETIQUE STAND

Nom de la société à faire figurer sur l'enseigne du stand (maximum 20 caractères)

DEMANDE DE BADGES EXPOSANTS

Nom de la société à inscrire sur le badge :

.....

merci de nous préciser le noms des personnes présentes sur le stand:

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

5/.....

FORMULAIRE 3

PUBLICITE DANS LE CATALOGUE (EN OPTION) DES EXPOSANTS DU PAVILLON FRANCE

A retourner avant le 6 janvier 2010

Ce catalogue, sera remis aux visiteurs professionnels du Salon de la Santé et sera adressé aux entreprises tunisiennes qui en feront la demande. Afin d'offrir à votre entreprise une plus grande visibilité sur cet événement, et de promouvoir vos produits et/ou vos services, nous vous proposons **une insertion publicitaire au sein de ce catalogue.**

Format du catalogue : A5 (14,8 cm x 21 cm à la française)

Votre choix d'insertion publicitaire dans le catalogue papier du Pavillon France :

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> 1 page intérieure en quadrichromie (format portrait)
Dimensions : Sans fond perdu : 12,5 cm x 18,5 cm
Avec fond perdu : 15,7 cm x 22 cm | 600 € |
| <input type="checkbox"/> 1/2 page intérieure en quadrichromie (format paysage)
Dimensions : Avec ou sans fond perdu : 8,7 cm x 12,5 cm | 350 € |

IMPORTANT !!!

Format du support à nous transmettre :

Fichier CD ROM sur ZIP / Xpress-Mac ou photoshop enregistré sous EPS ou Illustrator. La publicité doit être en **300 DPI (haute définition)**, en précisant la police de caractère, une sortie papier laser de la publicité est requise.

HOTESSE

FORFAIT HÔTESSE 4 JOURS

SUR DEVIS

Conditions générales de vente

ARTICLE 1- Clause générale

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement énoncées au dos du bon de commande. En conséquence, le fait de signer le bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise exposante à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, tel que prospectus, catalogues pouvant être émis par la CCIMP qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la CCIMP prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée à l'entreprise exposante sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCIMP, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

ARTICLE 2 - Formation du contrat

En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par la CCIMP qu'après acceptation écrite de sa part.

ARTICLE 3 - Inscription et Attribution des stands

Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du chèque ou du virement au crédit de CCIMP. La surface minimum des stands mise en location est de 12m².

Si la demande de participation excède l'offre de stands et angles, la priorité sera donnée aux sociétés, par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription. Aucune inscription à ce salon ne sera validée si l'exposant n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux expositions antérieures.

ARTICLE 4- Installation

La CCIMP s'engage à mettre à la disposition des exposants leurs stands 48 heures avant l'ouverture officielle de la manifestation. Les stands ne devront être vidés sous aucun prétexte, même en partie, avant la clôture officielle de la manifestation. Il est formellement interdit à l'exposant de procéder directement à des installations électriques, un électricien est mis à sa disposition pour tout branchement ou modification à sa demande. Toute la surface au sol des stands est couverte de moquette, les cloisons des stands sont réalisées en ossature aluminium avec remplissage de contreplaqué.

Les exposants sont tenus de communiquer à la CCIMP la liste de leur personnel affecté à la manifestation économique afin de leur délivrer des badges pour identification

ARTICLE 5 - Prix. Conditions de paiement

Le prix est stipulé ferme définitif, pour un montant toutes taxes comprises, figurant aux conditions particulières et sera payable selon les modalités suivantes :

100% à la signature du bon de commande

ARTICLE 6 - Annulation

6.1 Annulation par l'exposant

Les exposants peuvent annuler leur participation sous certaines conditions :

- moins de 30 jours avant la manifestation : la totalité du paiement restera dû à la CCIMP quelque soit la cause d'annulation y compris en cas de force majeure.
- plus de 30 jours avant la manifestation : la CCIMP conservera uniquement le montant de l'acompte versé par l'exposant.

6.2 Annulation par la CCIMP

La CCIMP se réserve le droit d'annuler la manifestation pour quelque raison que ce soit y compris la force majeure.

La force majeure s'entend notamment des tremblements de terre, des grèves nationales, des retards dans les approvisionnements, des guerres, des actes des autorités publiques, du boycott des produits français, des actes de terrorisme etc. ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable indépendant de la volonté de la CCIMP et entravant les prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale des produits, constituant un obstacle à l'exécution des présentes conditions générales de vente.

Ces cas de force majeure suspendent de plein droit les obligations de la CCIMP relatives à ces conditions générales de vente et dégagent alors la CCIMP de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter à l'exposant ou aux tiers.

ARTICLE 7 - Sanction du retard de paiement. Pénalités

A titre de clause pénale, l'acheteur ou le bénéficiaire de la prestation sera redevable, 7 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 8 - Responsabilité Assurance

Chaque exposant au salon devra être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont il serait reconnu personnellement responsable mais aussi les dommages causés à lui-même.

D'une façon générale, la CCIMP décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté pouvant troubler le déroulement de la manifestation et portant un préjudice quelconque aux exposants notamment en cas de vol ou de détérioration du matériel appartenant aux exposants.

ARTICLE 9 - Confidentialité

Les études et documents remis ou envoyés par la CCIMP demeurent sa propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur ou le bénéficiaire de la prestation.

ARTICLE 10 - Fournisseurs

Les exposants pourront recourir aux services de transitaires proposés par la CCIMP. Pour les aménagements complémentaires de leurs stands individuels pré-équipés, les exposants pourront faire appel aux services du prestataire recommandé par la CCIMP pour l'agencement général de l'exposition et des stands équipés. La CCIMP décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies directement à l'exposant par d'autres fournisseurs. La CCIMP ne pourra être tenue pour responsable des retards, des erreurs, des détériorations ou des vols survenus du fait de ces fournisseurs.

ARTICLE 11- Litiges

Tout litige relatif à la présente vente, ou prestation même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Marseille (CCIMP).